



Octobre 2015



Résultats des élections d'un représentant du CM au CA

Vous avez été nombreux à vous exprimer lors de l'élection d'un délégué du CM au premier Conseil d'administration du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. Les 2713 membres du CM avaient l'occasion de déléguer un membre parmi les six candidats qui se sont présentés.

Afin d'assurer une participation accrue de ses membres, le CECM a choisi de procéder à un vote par voie postale. Par contre, l'application de cette méthode a engendré quelques ambiguïtés indépendantes de notre volonté dans le processus de votation.

Le taux élevé de participation prouve l'intérêt que vous portez au CM. Les professionnels, techniciens et technologues sont au cœur des activités du CIUSSS et notre mission est de participer au développement et au maintien de la qualité des pratiques professionnelles au sein de ce nouvel établissement.

Pourquoi un CM ?

Pendant la transition et avant l'élection d'un nouveau conseil exécutif, le CECM transitoire s'efforce de trouver des moyens de communiquer à l'ensemble des membres du CM les informations relatives au changement. Notre mandat est également d'assurer une vigie et de participer aux consultations en lien avec la réorganisation des soins et des services.

ses membres, eu égard aux conditions locales d'exercice requises pour assurer des services de qualité dans tous les programmes dispensés par l'établissement;

- Assumer toute autre fonction que lui confie le conseil d'administration;
- Faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent. Ce rapport doit être déposé à l'assemblée générale annuelle des membres.

Le conseil est responsable envers le président-directeur général de donner son avis sur les questions suivantes :

- L'organisation scientifique et technique de l'établissement, notamment en ce qui a trait
 - Aux mécanismes de coordination et d'information;
 - Aux programmes d'intervention en lien avec la pratique professionnelle;
 - À l'avancement de la pratique professionnelle;
 - À l'amélioration des outils d'intervention cliniques.
- Les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence de ses membres
 - La formation et le perfectionnement de l'ensemble de ses membres;
 - La supervision clinique de ses membres;
 - L'encadrement professionnel et technique;
 - Le partage d'informations concernant l'évolution de la pratique professionnelle et les nouveaux modes d'intervention;
 - La reconnaissance de l'excellence.
- Et toutes autres questions que le président-directeur général porte à son attention.

Nombre totales d'enveloppes de votation reçues	748
Nombres totales d'enveloppes identifiées reçues	249
Nombre d'enveloppes ne contenant pas d'enveloppe de votation	11
Nombre d'enveloppes contenant plus d'une enveloppe de votation	1
Nombre d'enveloppes de votation dépouillées	237
Nombres d'enveloppes de votation non dépouillées	511
Nombre d'enveloppes reçues en retard	169
TAUX DE PARTICIPATION OFFICIEL	27,53 %

Les enveloppes de votation qui n'étaient pas identifiées au nom de l'électeur n'ont pu être acceptées car elles ne permettaient pas l'identification de l'électeur sur la liste électorale.

Le CECM transitoire a entrepris des démarches pour clarifier ces ambiguïtés.

Voici les résultats obtenus :

Candidats	Nombre de votes
Émilie Mercier	95
Luc Valiquette	40
Mélanie Arès	26
Sylvain Dubé	24
Louise Plamondon	19
Fatima Azzahra Lahrizi	6

Le conseil est responsable envers le conseil d'administration de :

- Constituer, chaque fois qu'il est requis, les comités de pairs nécessaires à l'appréciation et à l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle :
 - Former des comités de pairs et assurer leur encadrement;
 - Déterminer ou en ratifier les mandats;
 - Prévoir les mécanismes de sélection des participants;
 - Recevoir et étudier les recommandations de ces comités;
 - Informer les membres du CM de l'existence des comités, de leur composition, de leur mandat et du rapport de leurs travaux.
- Faire des recommandations sur la distribution appropriée des soins et services dispensés par

Les professionnels ont une voix pour s'exprimer, ça passe par le CM!

*Dans le prochain numéro :
démystifions le rôle des comités de pairs!*